CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 04 septembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTBOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent excusé : /

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire M LEGER David.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11

06

Quorum : Présents :

11

Votants:

11

ORDRE DU JOUR

Approbation PV du 17 juillet 2020

<u>Lotissement des Noisetiers, vente du lot n° 1 : M. FOURNIER Valentin et CORMIER</u> <u>Marine</u>

La commune d'ORIGNÉ ayant décidé de procéder à la création du lotissement des Noisetiers, à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de vendre le **lot 1** cadastré section A n° 1087, pour une contenance de 774 m² (sept cent soixante-dix-sept mètres carré) à M. FOURNIER Valentin et Mme CORMIER Marine, demeurant ensemble à MESLAY DU MAINE (Mayenne) 52, route de Laval, moyennant le prix principal :

- trente-neuf euros hors taxes (39 € HT) soit trente mille cent quatre-vingt-six euros (30 186.00€ HT)
- soit trente-cinq mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt centimes toutes taxes (35 758.80€ TTC) payable comptant à la signature de l'acte.

AUTORISE Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire représentant de la commune d'ORIGNÉ, à signer l'acte de vente qui sera réalisé en l'étude de Maître Bruno GILET, Notaire, à QUELAINES SAINT GAULT.

Lotissement des Noisetiers, vente du lot n° 6 : Mme GARNIER Sonia

La commune d'ORIGNÉ ayant décidé de procéder à la création du lotissement des Noisetiers, à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de vendre le **lot** 6 cadastré section A n° 1092, pour une contenance de 588 m² (cinq cent quatre-vingt-huit mètres carré) à Mme GARNIER Sonia, demeurant à LAVAL (Mayenne) 20 rue du Docteur Marc Dupré, moyennant le prix principal :

- trente-neuf euros hors taxes (39 € HT) soit vingt-deux mille neuf cent trente-deux euros et zéro centime (22 932.00 € HT)
- soit vingt-sept mille cent soixante-cinq euros et zéro centime toutes taxes (27 165.00 € TTC) payable comptant à la signature de l'acte.

AUTORISE Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire représentant de la commune d'ORIGNÉ, à signer l'acte de vente qui sera réalisé en l'étude de Maître Bruno GILET, Notaire, à QUELAINES SAINT GAULT.

<u>Lotissement des Noisetiers, vente du lot n° 11 : M. CAVALY Geoffrey et Mme GASNIER</u> <u>Clémence</u>

La commune d'ORIGNÉ ayant décidé de procéder à la création du lotissement des Noisetiers, à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de vendre le **lot 11** cadastré section A n° 1097, pour une contenance de 705 m² (sept cent cinq mètres carré) à M. CAVALY Geoffrey et Mme GASNIER Clémence, demeurant ensemble à NUILLÉ SUR VICOIN (Mayenne) 3, rue Neuve, moyennant le prix principal :

- trente-neuf euros hors taxes (39 € HT) soit vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et zéro centime (27 495.00 € HT)
- soit trente-deux mille cinq cent soixante et onze euros et zéro centime toutes taxes (32 571.00 € TTC) payable comptant à la signature de l'acte.

AUTORISE Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire représentant de la commune d'ORIGNÉ, à signer l'acte de vente qui sera réalisé en l'étude de Maître Bruno GILET, Notaire, à QUELAINES SAINT GAULT.

Lotissement des Noisetiers, vente du lot n° 5 : MAYENNE HABITAT

La commune d'ORIGNÉ ayant décidé de procéder à la création du lotissement des Noisetiers, à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de réserver le **lot 5** cadastré section A n° 1091, pour une contenance de 598 m² (cinq cent quatre-vingt-dix-huit mètres carré) à MAYENNE HABITAT, siège social de l'organisme 10rue Auguste Beuneux 53000 LAVAL

AUTORISE Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mayenne Habitat rue d'Anjou

Suite à une rencontre avec Mayenne Habitat le mercredi 2 septembre, Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les plans des futures pavillons situés sur la parcelle cadastrée A 1068 rue d'Anjou.

Lotissement communal « des Noisetiers » viabilisation 2ème tranche

Suite à la vente de la dernière parcelle viabilisée lotissement des Noisetiers, tranche 1, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le démarrage des travaux de la tranche n°1.

Pour cela le cabinet Kaligéo, Maitre d'œuvre retenu pour la 1ère et 2ème tranche du lotissement (délibération 2015/004 et 2015/052) a établi un devis pour un relevé topographique complémentaire de la zone à viabiliser pour un montant de 550.00 € HT et un devis complémentaire pour la mission de maitrise d'œuvre (AVP, PRO tranche 2, réseaux AEP, GC, Téléphone) et le bornage des lots pour une montant de 6 950.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VALIDE le devis pour le relevé topographique complémentaire d'un montant de $550.00 \in HT$ soit $660.00 \in TTC$;

VALIDE le devis complémentaire pour la mission de maitrise d'œuvre pour un montant de 6 950.00 € HT soit 8 340.00 €TTC ;

AUTORISE Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire à signer les devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Un croquis modifié de la 2^{ème} tranche réalisé par le Conseil Municipal sera à joindre aux devis signés.

Demande de subvention Région

Pour demander la subvention à la région il faut connaître l'estimation des travaux.

Option réservation des parcelles lotissement des Noisetiers tranche 2.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que des options ont été données pour les parcelles 12, 13, 14 et 17 sur la deuxième tranche du lotissement.

Le lot 17 est réservé pour Mayenne Habitat. Voir avec la prochaine esquisse réalisée.

Devis enedis

Un devis Enedis a été demandé pour le déplacement de la ligne haute tension en surplomb du lotissement communal. Le dossier est reporté au prochain conseil municipal.

Prix de vente des parcelles du lotissement « des Noisetiers » tranche n°2

Après délibération, le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité le prix de vente du m2 des futures parcelles situées au lotissement « des Noisetiers, tranche n°2 » au prix de : 42,00 euros le m2 hors T.V.A.

Prix de vente d'une parcelle rue des Chênes

Reporté au prochain conseil municipal.

Salle des loisirs travaux réseau de gaz

Voir avec les travaux à réaliser après le passage de la commission de sécurité.

<u>Covid</u>: organisation sanitaire: location salle des loisirs et Organisation des manifestations (communales, associatives)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de ne pas louer au particulier la salle des loisirs jusqu'au 02 janvier 2021

DÉCIDE sous réserve d'acception du Conseil Municipal une mise à disposition de la salle des loisirs aux associations de la commune.

Devis travaux salle de réunion

Demande de devis pour l'aménagement de l'ancienne cantine en salle de réunion :

- devis de peinture, entreprise DUPREY Jérôme : 1 749.91 € HT soit 2 099.89 € TTC
- devis électricité, entreprise BARILLER Marc :

- électricité : 1 663.47 €

- luminaires : 595.12 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE le devis de l'entreprise DUPREY Jérôme pour un montant de 1 749.91 € HT soit 2 099.89 € TTC

VALIDE les devis de l'entreprise BARILLER Marc pour un montant de 1 663.47 € (partie électricité) et 595.12 € (partie luminaires).

Travaux réhabilitation logement 4 rue de Beausoleil

Pour information les travaux doivent commencer le lundi 5 octobre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

CHARGE M. le Maire de prendre contact avec le diocèse pour finaliser la cession du bâtiment situé entre l'église et le bâtiment communal situé au 4 rue de Beausoleil.

<u>Demande de subvention DSIL travaux presbytère (Annule et remplace la délibération</u> 2019 07 05)

La commune d'Origné est propriétaire d'un logement communal situé au 4 rue de Beausoleil, dans l'ancien presbytère.

Le logement est libre depuis le 01 février 2018, la commune souhaite réhabiliter le logement en installant une chaudière à granulé bois, en isolant les sols et les murs, ainsi que la création d'un nouveau réseau électrique et de plomberie.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
		Autofinancement	71 037.87 €
TOTAL	231 818.17 €	TOTAL	231 818.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** ce projet, sollicite la subvention « DSIL » d'un montant de 38 152.00€ soit 35% des travaux énergétiques et ARRETE les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €

l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
		Autofinancement	71 037.87 €
TOTAL	231 818.17 €	TOTAL	231 818.17 €

<u>Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier : groupement de commandes pour des prestations de broyage d'herbes sur les talus et les accotements</u>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité ne donne pas suite à la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Restauration scolaire

Devis comptoir de bretagne pour l'achat de matériel pour le transport des repas du midi, à revoir en fin d'année.

Questions diverses

Service civique:

Mélanie SERVEAU a été recruté en service civique pour la période du 07/09/2020 au 06/05/2021 pour 24h/semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE de prendre à sa charge le loyer de SERVEAU Mélanie, qui loge à l'écluse de la Benâtre, dans le logement de Thomas CRAIPEAU. Le loyer sera de 50 € par semaine.

La commune reversera par mandat administratif à Thomas CRAIPEAU le loyer sur présentation d'une facture.

Date à retenir :

- vendredi 16 octobre 2020 à 20h30 : conseil municipal

Fin de séance : 01h30

Le secrétaire de séance Monsieur LEGER David

Le Maire Monsieur LEMARIÉ Christophe